Démarches administratives

Description

Voir les démarches administratives

pour étudier en Espagne

Découvrez en cliquant sur chacune des démarches le processus complet pour accéder aux demandes

La force de CampusLatine, c’est cette connaissance du terrain, des interlocuteurs, des processus de chaque université avec lesquelles une relation d’échanges en confiance doit être établie.

Logement : listes de contacts par université

Certificado de registro de ciudadano de la UE (NIE): Comment l’obtenir

default watermark

Ouverture d’un compte bancaire

Assurance santé : April International

S’assurer en Espagne

Matériel Médical pour étudier en Espagne

Traductions assermentées français/espagnol ou espagnol/français

Homologation de votre baccalauréat – Formation professionnelle

Exercer en Europe avec un diplôme espagnol

La demande

de Credencial

L’exercice de ce droit à la mobilité se traduit par la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes acquis dans le pays d’origine ou dans un autre pays Européen signataire du traité.

La reconnaissance académique permet aux étudiants d’entreprendre ou de poursuivre des études dans un autre état membre de l’Union Européenne.

Si vous partez étudier en Espagne, l’année suivant votre baccalauréat, vous devrez passer par une procédure administrative qui vous permettra d’obtenir un document appelé « Credencial » (accréditation) qui est obligatoire pour s’inscrire dans les Universités (publiques ou privées).

Demandez votre cresential

La demande

d’ECTS

default watermark

Si vous partez étudier en Espagne en cours de cursus Universitaire l’application des accords de Bologne vous permettra de faire reconnaître et de valider votre niveau d’étude par l’intermédiaire de l’European Credits Transfert System (ECTS : système de transfert et d’accumulation de crédits), développé pour faciliter la lisibilité des études au sein des pays membres de l’Union Européenne quels qu’ils soient.

Les Etablissements pourront vous demander une traduction assermentée des documents officiels qui attestent de l’obtention de vos crédits ainsi que des contenus de chacun de ces crédits. Ne vous en offusquez pas, cela traduit plutôt le sérieux de l’établissement qui vous demande ces documents, surtout s’il s’agit d’un établissement privé.

Quel que soit le moment auquel vous aurez accédé à l**‘Université en Espagne**, à la fin de vos études, vous obtiendrez un diplôme. La reconnaissance de sa conformité en France déterminera pour certains métiers (médical et **paramédical** en particulier) la possibilité d’obtenir le droit d’exercer ce métier en France.

Si le diplôme que vous souhaitez obtenir sanctionne la fin d’une formation conforme à la directive européenne 2005/36/CE du 7 septembre 2005 (JO L255 du 30.09.2005) sur la reconnaissance des qualifications Européennes, la reconnaissance en sera « dite » automatique. Attention, ce n’est pas pour autant que vous n’aurez pas de démarches administratives à effectuer avant d’exercer votre métier.

Un nombre d’ECTS est généralement **obligatoire** pour la reconnaissance d’un diplôme délivré par un autre pays membre de l’Union Européenne signataire des accords de Bologne.

Demandez votre d’ECTS

S’inscrire à

CAMPUSLATINA

Je m’inscris

date créée
19 février 2025
Auteur
campuslatina1

default watermark